

TRAVAILLER

AVEC DES

ANIMAUX

Le groupe Studyrama, partenaire de votre avenir.

En tant qu'acteur référent du monde de l'orientation et de l'aide à la réussite aux examens et aux concours, **notre vocation est de vous accompagner et de vous conseiller** tout au long de votre parcours étudiant et professionnel. Convaincus que **la formation est la clé de votre employabilité**, nous avons créé un écosystème pertinent pour vous aider dans les décisions déterminantes pour votre avenir :

- Chaque année, **nos 160 salons** permettent à plus de 500 000 jeunes de trouver la formation et l'établissement qui les mèneront vers la réussite.
- 4,5 millions de lycéens, étudiants et professionnels trouvent chaque mois, **sur nos sites web et applis**, les réponses à leurs questions grâce à des contenus d'experts sur l'orientation, la formation, les révisions, l'évolution de carrière, l'efficacité professionnelle...
- Nos ouvrages, rédigés par les meilleurs spécialistes, facilitent le choix d'orientation de nos lecteurs et apportent un soutien efficace dans la préparation des concours et des examens.
- Le service d'accompagnement sur-mesure de **notre réseau de conseillers d'orientation tonavenir.net** guide des milliers de jeunes afin qu'ils trouvent la voie du succès.

Notre démarche est fondée sur trois objectifs majeurs :

fournir une information de qualité et actualisée, créer les rencontres décisives pour votre évolution et vous offrir les meilleurs conseils d'experts et services personnalisés.

Et comme **c'est ensemble que nous avançons**, nous sommes à votre écoute permanente pour optimiser nos produits et nos offres, afin d'être le partenaire de votre avenir à chaque étape de votre vie !

Pour découvrir l'univers de Studyrama :

Le site référent de l'orientation : studyrama.com

L'agenda de nos 160 salons : studyrama.com/salons

Nos conseillers d'orientation dans toute la France :
tonavenir.net

Nos maisons d'édition : librairie.studyrama.com

Pour nous contacter : info@studyrama.com

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PARTIE I

UN SECTEUR DIVERSIFIÉ 11

1 – La place de l'animal dans notre société 13

- ▶ Un être vivant qui a des droits 13
 - Les lois françaises et européennes* 13
 - L'homme au service de la protection et de la défense de l'animal* 15
- ▶ L'homme et l'animal, des relations personnelles et professionnelles 16
 - L'animal de compagnie au fil du temps* 16
 - Des siècles de travail en compagnie des animaux* 18

2 – Être ou ne pas être... prêt à s'investir avec les animaux 20

- ▶ Qui s'occupe des animaux ? 20
 - Des profils variés* 20
 - Un choix raisonné et une motivation à toute épreuve* 20
- ▶ Les difficultés du secteur 21
 - Un secteur exigeant* 21
 - Quelques données concernant l'emploi* 21

3 – Les secteurs en hausse 25

- ▶ Vétérinaire 25
 - Une sélection difficile mais un emploi à la clé* 25
 - Vétérinaire d'animaux de compagnie* 27
 - Des débouchés à la campagne* 29
 - ▶ Les soins et le dressage 30
 - Une option intéressante : la formation continue* 30
 - L'armée : ne pas s'engager à la légère* 31
 - ▶ Le tourisme équestre 32
 - Un secteur qui se développe* 32
 - La démocratisation du cheval* 33
-

PARTIE II

LES MÉTIERS

35

1 – Travailler pour ou avec les animaux 37

► Les métiers autour des animaux 37

Toiletteur pour animaux de compagnie 37

Éleveur 39

Soigneur dans les parcs zoologiques 44

Zoologiste 46

Conseiller-vendeur en animalerie 47

Technico-commercial en alimentation animale 48

Taxidermiste 49

Animalier en laboratoire 51

► Les métiers de défense et de protection 52

Agent technique et technicien de l'environnement 52

Employé des parcs nationaux ou régionaux 54

► Les métiers du dressage 57

Dresseur dans les cirques 57

Dresseur pour les publicités 57

Fauconnier 58

Moniteur-éducateur de chiens guides d'aveugles 59

Les maîtres-chiens 60

2 – Vétérinaire 63

► Exercer en Europe 63

► Exercer en cabinet 63

► Exercer en laboratoire 64

Vétérinaires de l'industrie agroalimentaire 64

Vétérinaires de l'industrie pharmaceutique 64

Vétérinaires de laboratoires d'analyses 64

► Exercer dans le secteur public 65

Inspecteur de la santé publique vétérinaire 65

Technicien supérieur des services vétérinaires 65

Recherche et enseignement 66

Vétérinaire biologiste des armées 67

► Exercer en ville ou à la campagne 67

► Perfectionnement, spécialisation et reconversion 69

La formation continue 70

Les aides financières 70

3 – Travailler avec les chevaux	71
▶ Sport et chevaux	71
<i>Lad-jockey, lad-driver</i>	71
<i>Cadre d'écurie</i>	74
<i>Jockey</i>	74
<i>Entraîneur</i>	75
▶ Au service des chevaux	76
<i>Palefrenier soigneur</i>	76
<i>Soigneur, soigneur cavalier et animateur soigneur</i>	77
<i>Éleveur de chevaux</i>	78
▶ Le tourisme équestre	82
<i>Accompagnateur de tourisme équestre</i>	82
▶ Les enseignants	83
<i>Enseignant animateur</i>	83
<i>Enseignant</i>	84
<i>Enseignant responsable pédagogique</i>	84
<i>Directeur d'école</i>	85
▶ Les professions oubliées	85
<i>Maréchal-ferrant</i>	85
<i>Sellier-bourrellier</i>	86
<i>Débardeur forestier</i>	87
<i>Loueur d'équidés</i>	87

PARTIE III

LES FORMATIONS 89

1 – Les formations au dressage et aux soins	95
▶ Sans le bac	95
<i>Toiletteur canin</i>	95
<i>Certificat de qualification professionnelle d'agent de sécurité cynophile</i>	96
<i>CAP taxidermiste</i>	97
▶ Les bacs professionnels	98
<i>Technicien en expérimentation animale</i>	98
<i>Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin</i>	99
<i>Conduite et gestion de l'entreprise agricole</i>	100
<i>Technicien conseil-vente en animalerie</i>	100
▶ Le bac technologique STAV	101

► Après le bac	101
<i>Les BTSA</i>	101
<i>Moniteur-éducateur de chiens guides d'aveugles</i>	102
► Des formations particulières	103
<i>Dans les parcs zoologiques</i>	103
<i>Les maîtres-chiens</i>	106
<i>L'armée et la défense</i>	108
2 – La formation de vétérinaire	111
► Le concours	111
<i>Les épreuves écrites d'admissibilité du concours BCPST</i>	113
<i>Les épreuves orales d'admissibilité du concours BCPST</i>	114
<i>Les épreuves écrites d'admissibilité du concours CPGE TB</i>	115
<i>Les épreuves orales d'admissibilité du concours CPGE TB</i>	115
<i>Les épreuves écrites d'admissibilité du concours Licence</i>	116
<i>Les épreuves orales d'admissibilité du concours Licence</i>	116
<i>Les épreuves écrites d'admissibilité du concours BUT</i>	116
<i>Les épreuves orales d'admissibilité du concours BUT</i>	117
<i>Les épreuves écrites d'admissibilité du concours BTSA et BTS</i>	117
<i>Les épreuves orales d'admissibilité du concours BTSA et BTS</i>	117
<i>Concours post-bac</i>	117
<i>Que faire en cas d'échec ?</i>	119
► Les études	120
<i>La première étape : la formation initiale</i>	120
<i>La deuxième étape : l'approfondissement d'une filière</i>	121
<i>Dernière étape : la spécialisation de deux à quatre ans</i>	121
3 – Les formations aux métiers du cheval	123
► Sans le bac	123
<i>CAP sellier harnacheur</i>	123
<i>CAP agricole maréchal-ferrant</i>	123
<i>CAP agricole lad – cavalier d'entraînement</i>	124
<i>CAP agricole palefrenier soigneur</i>	124
► Les bacs professionnels	125
<i>Conduite et gestion de l'entreprise agricole</i>	125
<i>Conduite et gestion de l'entreprise hippique</i>	125
► Après le bac : BTSA productions animales	126

► Brevets et diplômes d'État	127
<i>BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités équestres</i>	127
<i>Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (DEJEPS)</i>	128
<i>Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (DESJEPS)</i>	128
<i>Accompagnateur de tourisme équestre</i>	129

PARTIE IV

ENTRER DANS LA VIE ACTIVE 131

1 – Trouver un stage 133

► Un passage obligé	133
► Les stages à l'étranger	134
► Des organismes pour vous aider	134

2 – Trouver un emploi 136

► Le CV et la lettre de motivation	136
<i>Un CV efficace</i>	136
<i>Une lettre de motivation en bonne et due forme</i>	138
► La prospection	140
<i>Les sites internet</i>	140
<i>La presse spécialisée</i>	141
<i>Les salons professionnels</i>	141
<i>Les fédérations</i>	142
<i>Votre centre de formation</i>	143

PARTIE V

CARNET D'ADRESSES 145

1 – Les formations au dressage et aux soins 147

► Toilettéur canin	147
<i>Centres préparant le titre de toilettéur canin</i>	147
<i>Centres préparant le CTM</i>	147
► Les bacs professionnels	148
<i>Bac pro conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin</i>	148

<i>Bac pro conduite et gestion de l'entreprise agricole –</i>	
<i>Spécialité polyculture élevage</i>	149
<i>Bac pro technicien conseil-vente en animalerie</i>	150
► Le BTSA productions animales	154
2 – La formation au métier de vétérinaire	159
► Les écoles nationales vétérinaires	159
► Auxiliaire spécialisé vétérinaire	160
► Les classes préparatoires aux écoles nationales vétérinaires	160
<i>Classes préparatoires BCPST</i>	160
<i>Classes préparatoires TB</i>	162
<i>Classes préparatoires ATS (post-BTSA, BTS, DUT)</i>	162
3 – Les formations aux métiers du cheval	163
► Les CAP et CAP agricoles	163
<i>CAP sellier harnacheur</i>	163
<i>CAP agricole maréchal-ferrant</i>	163
<i>CAP agricole lad – cavalier d'entraînement</i>	164
<i>CAP agricole palefrenier soigneur</i>	165
► Le BTM maréchal-ferrant	169
► Le bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique	169
► Le BPJEPS spécialité éducateur sportif	
mention activités équestres	174
► Les écoles	176
4 – Les autres formations	177
► Agent cynophile de sécurité	177
► Diplôme d'éducateur de chiens guides d'aveugles	177
► Quelques écoles de cirque	178
► L'enseignement à distance	178
5 – Les organismes professionnels	178
► Délégations régionales de l'Apecita	178
► Chambres régionales d'agriculture	180
► Associations, fédération et syndicats	182
► Société canine	183
► Parcs nationaux	183
► Ministères utiles et le CNFPT	184
► Haras nationaux	184

INTRODUCTION

D'abord considéré comme produit alimentaire ou outil de travail, l'animal a ensuite été respecté puis compris, avant d'être apprivoisé. Aujourd'hui, l'animal domestique est devenu un compagnon répandu. Certains jettent même leur dévolu sur les animaux exotiques, les NAC (nouveaux animaux de compagnie), tels que serpents, furets ou certains grands félins, difficilement domestiquables, et toujours potentiellement dangereux même après des années de vie commune avec des hommes.

Partie intégrante de notre écosystème, l'animal représente un cauchemar pour certains et un bonheur pour d'autres. Si vous aimez les animaux au point de vouloir en faire votre métier, vous appartenez très probablement à la seconde catégorie. Avant de vous lancer, assurez-vous de connaître l'essentiel. Saviez-vous, par exemple, que devenir dresseur demande plus de patience et de rigueur que de diplômes, ou qu'il est préférable de s'installer à la campagne pour exercer le noble métier de vétérinaire ? Connaissiez-vous les spécificités des métiers du cheval, bénéficiant d'un certain engouement, tel le tourisme équestre, ou de vieux métiers, comme celui de maréchal-ferrant ou de sellier-bourrelier ?

Comment se portent ces différents secteurs et quelles sont les perspectives d'évolution ? Quelles études entreprendre pour pouvoir vivre de sa passion ? Quelles sont les règles à respecter pour s'installer lorsque l'on est fraîchement diplômé ? Les chiffres et les données proposées dans cet ouvrage pourront vous aider à y voir plus clair.

Vouloir travailler avec les animaux est une chose, mais trouver un métier qui le permet en est une autre. De nombreuses possibilités existent, mais à chaque métier sa formation. Toilettier pour chiens ou dresseur d'ours, vétérinaire ou fauconnier sont autant de professions... et de professionnels qui ont accepté de témoigner pour vous faire profiter de leurs expériences, de leurs parcours et de leurs formations.

Vous pensez avoir franchi toutes ces étapes, vous êtes donc prêt à entrer dans la vie active. Certains passent par un stage, d'autres décrochent tout de suite un emploi. Quel type de professionnel de l'animal êtes-vous ? Quels sont vos projets d'avenir ? Gardez en mémoire les adresses utiles et sachez frapper à la bonne porte, vos questions trouveront alors une réponse.

Bonne lecture...

UN SECTEUR DIVERSIFIÉ

1 – LA PLACE DE L'ANIMAL DANS NOTRE SOCIÉTÉ

UN ÊTRE VIVANT QUI A DES DROITS

Les lois françaises et européennes

Jusqu'au XIX^e siècle, on peut parler de vide juridique autour de l'animal.

C'est en 1822, en Grande-Bretagne, qu'est votée la première loi pour la protection des animaux, interdisant les mauvais traitements publics envers les animaux domestiques.

En 1824, les combats de chiens et la traction canine sont interdits en France.

Le 5 octobre 1843, en France toujours, un arrêté du préfet Delessert interdit aux cochers de frapper leurs chevaux avec le manche du fouet.

À l'instar de la Grande-Bretagne, la loi Grammont, votée le 2 juillet 1850, interdit tout mauvais traitement public et abusif envers les animaux domestiques. Cette loi sera renforcée le 11 décembre 1937 : dorénavant, la loi s'exercera, que les mauvais traitements soient publics ou non. Ainsi, les animaux sont protégés pour ce qu'ils sont et non pour le désagrément que le spectacle de leurs souffrances pourrait causer aux hommes.

La Charte de l'animal, votée le 10 juillet 1976, stipule notamment que tout animal, « *étant un être sensible* », doit être placé par son propriétaire, dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce.

En outre, la loi du 6 janvier 1999 condamne à deux ans d'emprisonnement et à 30 000 euros d'amende quiconque se serait rendu coupable de sévices graves envers un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité. Cette même loi fait également reconnaître par le code civil, de manière symbolique, la différence entre un animal et un objet.

Enfin, le 28 janvier 2015, le Parlement reconnaît officiellement aux animaux la qualité symbolique d'*êtres vivants doués de sensibilité*, dans le projet de loi de modernisation et de simplification du droit, adopté par l'Assemblée nationale.

Au fil des années, les choses se sont considérablement améliorées. L'animal est aujourd'hui considéré comme un membre à part entière de la société et protégé en tant que tel. Preuve en est du premier texte de la Déclaration universelle des droits de l'animal, interdisant notamment la consommation du chien ou du chat en Europe, rédigé en France, au début des années 1970. Cette Déclaration est adoptée en 1973 par le Conseil national pour la protection des animaux, après quelques modifications, puis en 1977 à Londres. Le 15 octobre 1978 elle est proclamée à l'Unesco puis adoptée après quelques révisions par la Ligue internationale des droits de l'animal le 21 octobre 1989, et remise au directeur général de l'Unesco en 1990.

On peut encore citer la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée le 23 novembre 1972 à Paris.

Depuis le 1^{er} juillet 1975, la Convention internationale de Washington sur le commerce international des espèces menacées de la faune et de la flore sauvages (CITES) est appliquée dans l'Union européenne. Il existe 35 000 espèces sauvages (animales et végétales) protégées par la convention. 183 États l'ont signée, elle interdit le commerce des espèces en voie de disparition et régit celui des espèces menacées. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site <https://cites.org>

De son côté, le Conseil de l'Europe édicte ses propres lois sur la protection des animaux. Citons notamment la convention européenne sur la protection des animaux d'abattage du 10 mars 1976 (ratifiée par 32 États) ou encore la Convention européenne pour la protection des animaux de compagnie (1987).

Enfin, le code pénal français comporte plusieurs articles concernant les animaux. L'article 521-1 concerne la répression des actes de cruauté, l'article R 654-1 la répression des mauvais traitements, l'article R 653-1 les atteintes involontaires à la vie ou à l'intégrité d'un animal...

Le code rural comporte également un certain nombre d'articles visant à la protection des animaux.

MESURES POUR LA PROTECTION ET L'AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL : OÙ EN EST-ON ?

Le plan gouvernemental en faveur du bien-être animal avait déjà été renforcé le 28 janvier 2020 avec l'annonce de 15 nouvelles mesures qui s'ajoutaient à celles contenues dans la loi agriculture et alimentation, promulguée le 1^{er} novembre 2018.

Dans le prolongement de ce plan gouvernemental, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a présenté, le 21 décembre 2020, un plan d'actions pour lutter contre l'abandon des animaux de compagnie. Plus récemment, la loi visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes, promulguée le 30 novembre 2021, comprend des mesures notamment pour développer la sensibilisation sur le bien-être animal et lutter contre la maltraitance des animaux domestiques et sauvages captifs.

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

L'homme au service de la protection et de la défense de l'animal

Parallèlement, de multiples organisations et sociétés ont vu le jour à partir du XIX^e siècle, visant à protéger les animaux et leurs droits. Nous n'en citerons ici que quelques-unes :

- la *World Wide Fund for Nature* (WWF), l'Organisation mondiale pour la protection de la nature créée en Suisse en 1961 : www.wwf.fr ;
- la Fondation droit animal, éthique et sciences (LFDA) créée au Luxembourg en 1977 : www.fondation-droit-animal.org ;
- la Société protectrice des animaux (SPA) fondée à Paris en 1845 : www.la-spa.fr ;
- la Ligue pour la protection des oiseaux, association d'utilité publique depuis 1912, pour la sauvegarde des oiseaux et des milieux naturels (lutte contre les excès de la chasse) : www.lpo.fr ;
- la Fondation assistance aux animaux créée en 1930, reconnue d'utilité publique : www.fondationassistanceauxanimaux.org ;
- l'OABA (œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs), reconnue d'utilité publique depuis 1965, pour la protection des animaux de ferme : <https://oaba.fr> ;
- la Société nationale pour la défense des animaux (SNDA), créée en 1972, reconnue d'utilité publique : <https://snda.asso.fr> ;
- L'alliance anticorrida, créée en 1994 : www.allianceanticorrida.fr ;

- One Voice (anciennement Ligue antivivisectionniste de France-Défense des animaux martyrs – LAF-DAM) créée en 1987 : <https://one-voice.fr> ;
- Enfin, ces dernières années, c'est l'association L214 Éthique & Animaux qui a beaucoup fait « bouger » la cause animale. Régulièrement lanceur d'alerte par le biais de ses vidéos « choc » sur la condition animale dans les élevages, le transport et l'abattage, L214 a porté aux yeux du grand public certaines pratiques déviantes.

Ces quelques exemples donnent un aperçu des efforts consacrés au XIX^e, et surtout au XX^e siècle, à l'amélioration de la condition animale. On constate une réelle motivation un peu partout dans le monde pour veiller au bien-être des animaux domestiques et sauvages. De nombreuses espèces menacées d'extinction sont désormais protégées, à tel point que Coluche, humoriste français, avait déclaré « *l'homme est moins bien défendu que l'animal* ».

L'HOMME ET L'ANIMAL, DES RELATIONS PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES

On a coutume de dire que le chien est le meilleur ami de l'homme et le cheval sa plus noble conquête, mais ces deux adages pourraient être appliqués à n'importe quel animal apprivoisé. Le chien est probablement le premier animal à avoir été domestiqué et, pendant longtemps, son rôle fut double. Apprécié pour son caractère affectueux, il est aussi un partenaire de travail efficace.

L'animal de compagnie au fil du temps

Selon la loi 99-5 du 6 janvier 1999, « *on entend par animal de compagnie, tout animal détenu ou destiné à être détenu par l'homme pour son agrément* ».

On suppose que l'histoire du chien (qui succéda au loup en tant qu'animal domestique) commence par l'histoire de l'humanité. Cela dit, son rôle reste au départ essentiellement cantonné à la garde, ou à la chasse, en Crète ou en Assyrie par exemple, ainsi qu'en Gaule, où le chien était également offert en sacrifice, consommé, et sa peau tannée. Il ne sera considéré comme animal de compagnie que plus tard.

Cependant, en Égypte, signe précoce de la complicité existant entre l'homme et l'animal, certains chiens étaient momifiés avec leur maître ; on a également retrouvé en Palestine le squelette d'un chien auprès de celui d'un être humain dans une sépulture datée d'environ 12 000 ans. Preuve que la familiarité de l'homme avec le chien ne date pas d'hier...

La fidélité du chien a même été portée très tôt à la postérité littéraire : dans *L'Odyssée* d'Homère, le chien d'Ulysse est le seul à reconnaître son maître à son retour.

Tout comme la vache, toujours sacrée en Inde, le chien fut vénéré en Perse et par les Celtes. Pendant un certain temps, son rôle fut essentiellement sanitaire : les chiens débarrassaient les villes de leurs détritiques, mais leur prolifération excessive leur joua des tours. Ils furent considérés comme des charognards et, pendant un temps, condamnés par les religions chrétiennes et musulmanes.

À Rome, l'élevage (dont on retrouve des traces dès le Néolithique, où se distinguent déjà lévriers et molosses) se développe considérablement. Les lévriers de Sparte chassent le lièvre et le daim et sont, entre autres, d'efficaces messagers. Les molosses chassent le sanglier, sont d'efficaces protecteurs de troupeaux et de redoutables chiens d'attaque. Mais, signe de raffinement sous l'Empire romain, le petit chien de compagnie trouve déjà sa place.

On retrouve le petit chien de compagnie en France à partir du Moyen Âge. Les chiens ratiers sont appréciés par les femmes : sociables, ils participent aux jeux des enfants. Plus tard, les petits chiens sont très prisés à la cour du roi ; c'est l'apparition des caniches, des carlins, bichons et autres épagneuls nains. Le roi Henri III lance la mode des épagneuls papillons, un chien dont la petite taille (par rapport à celle de ses congénères) est, comme à Rome, signe de luxe.

L'animal de compagnie au sens strict du terme ne se popularisera d'ailleurs pas avant le XIX^e siècle, pour atteindre son apogée vers le milieu du XX^e siècle : c'est un compagnon de solitude, un appui moral pour le citadin, les personnes âgées, un auxiliaire pour les aveugles...

La domestication du chat semble plus récente, elle remonterait à 1 600 ans avant J.-C. seulement, en Égypte. À l'époque, la vallée du Nil était le grenier de l'Égypte et le chat, protecteur du grain, était

hautement respecté, voire vénéré. Outre ses talents de garde et de chasseur, c'est sa beauté et son côté mystérieux que les Égyptiens appréciaient particulièrement. On considérait qu'il faisait partie de la famille. Des meubles et des bijoux étaient sculptés à son effigie, on le faisait momifier lorsqu'il venait à mourir. Et gare à celui qui provoquait la mort d'un chat ! Il était puni de la peine capitale.

Les Grecs, qui lui préféraient pourtant la compagnie du chien, appréciaient l'utilité du chat. Le poète Ésope l'associera toutefois à la beauté et à l'amour.

Chez les Romains, le chat est à l'origine l'apanage des familles riches, mais finira par proliférer, jusqu'à être le compagnon favori des soldats.

Le chat est encore plus apprécié lors des épidémies de peste qui sévissent en Europe au ^v^e siècle et c'est également sa capacité à dératiser qui le sauvera à la fin du Moyen Âge, lorsque, considéré par l'Église comme une créature satanique, le chat sera la victime des superstitions. Comme pour le chien, c'est surtout au ^{xix}^e siècle que le chat fera sa véritable entrée dans notre vie quotidienne, inspirant les poètes et les artistes... Le mot « chat » n'apparaît dans la langue qu'en 1175. Autrefois, seul de son espèce, le chat domestique était unique. Aujourd'hui, on compte plus de 60 races différentes reconnues, issues de mutation génétique spontanée ou créées de la main de l'homme.

Des siècles de travail en compagnie des animaux

Les rapports entre l'homme et l'animal furent d'abord placés sous le signe de la chasse et des travaux. Jusqu'à l'interdiction de cette pratique en France, en 1824, les chiens étaient parfois utilisés comme des animaux de trait. Il y a 20 000 ans, les chasseurs du Grand Nord de la Sibérie s'associaient à eux. Plus tard en Europe, au ^{xv}^e siècle, apparaîtra l'utilisation du chien de conduite de troupeau, qui sera développée dans les îles britanniques au ^{xvi}^e siècle. Aujourd'hui, le fantastique flair du chien a trouvé d'autres usages, dans le secourisme en haute montagne ou à la brigade des stupéfiants, par exemple.

Mais on associe plus facilement les travaux des champs aux bovins et aux équidés. Jusqu'au x^e siècle, ce sont les bovins qu'on utilise pour la traction : ils sont robustes, calmes, se contentent de peu de nourriture et peuvent fournir lait et viande ; de plus, ils coûtent moins cher que les chevaux dont la viande fut longtemps interdite par l'Église.

Puis, avec l'adaptation de l'équipement, on découvre la force, la vitesse et la capacité d'adaptation du cheval. Son utilisation comme animal de trait va se développer jusqu'au xix^e siècle, période pendant laquelle toute l'économie repose sur la traction animale. Mais le déclin du cheval de trait sera précipité par la motorisation de l'agriculture. Malgré un récent regain d'intérêt pour le cheval de trait, cette activité reste marginale. En revanche, on peut déplorer, à travers les âges, l'utilisation du cheval à la guerre : les équidés furent aussi les victimes des conflits humains.

Dans d'autres civilisations, l'animal est également le précieux allié de l'homme. Le chameau, résistant à la soif et à la douleur, fut le moyen de transport par excellence des voyageurs du désert. Le yak est le guide des malheureux égarés dans les hautes montagnes du Tibet... Il n'existe pas une société humaine qui, d'une manière ou d'une autre, ait pu durablement se passer de l'animal !